



Commune Le Mené

Entretien paysager d’espaces verts
(pour une durée de 3 ans)

Cahier des Charges

1.1. MAITRISE D'OUVRAGE

L'opération est effectuée pour le compte du maître d'ouvrage ci-dessous :

Commune de LE MENE
La Croix Jeanne Even
Collinée
22330 LE MENE

1.2. OBJET DE LA CONSULTATION

La commune nouvelle Le Mené dispose d'un patrimoine paysager très important. L'entretien de ce patrimoine est affecté aux services techniques et plus particulièrement à l'équipe espaces verts.

Dans un contexte récent marqué par un accroissement du nombre de sites à entretenir, la Mairie de Le Mené souhaite retenir un prestataire en capacité de procéder à l'externalisation de l'entretien paysager d'une partie de ces sites.

L'entretien paysager consistera principalement en la tonte des espaces verts tels que définis ci-dessous.

Les prestations comprennent également, en fonction des sites, les découpes de bordures à la débroussailleuse, le ramassage et l'évacuation des déchets.

1.3. DECOMPOSITION DES LOTS

Le présent marché se décompose en deux lots :

Lot 1 :

- Parties communes des maisons solaires de : Collinée (2 sites), Le Gouray (2 sites), Langourla (2 sites), Saint-Jacut du Mené (1 site)
- Parties privatives des maisons solaires : le candidat devra proposer un montant forfaitaire par jardin (en fonction de l'inoccupation de ces logements, le prestataire devra intervenir dans les 10 jours).
- EHPAD de Collinée
- Lotissement Châteaubriand à Collinée

Lot 2 :

- Parties communes des maisons solaires de : Saint-Gouéno (1 site), Saint-Gilles du Mené (2 sites), Plessala (2 sites)
- Parties privatives des maisons solaires : le candidat devra proposer un montant forfaitaire par jardin (en fonction de l'inoccupation de ces logements, le prestataire devra intervenir dans les 10 jours).
- EHPAD de Plessala
- Camping de Plessala
- Camping de Saint-Gouéno

Les candidats pourront répondre, selon leur choix, au lot 1, au lot 2, ou aux deux lots.
Les plans de ces différents sites sont annexés au présent cahier des charges.

1.4 DUREE DU CONTRAT ET DELAIS D'EXECUTION

Le présent marché sera conclu pour une durée de 3 ans.

La fréquence d'entretien sera de 10 tontes par an : le candidat devra transmettre au maître d'ouvrage un calendrier théorique de réalisation des prestations pour les 3 ans du contrat (2019, 2020, 2021).

1.5 SUIVI DES PRESTATIONS ET FACTURATION

La présentation des factures se fera selon une fréquence définie conjointement entre le maître d'ouvrage et le prestataire retenu (exemple : après chaque prestation, mensuellement, bimestriellement, trimestriellement).

Le prestataire retenu devra accompagner ses factures d'un calendrier détaillant précisément les entretiens réalisés). Les factures présentées ne pourront être payées qu'après réalisation effective des prestations.

Les factures relatives aux prestations d'entretien réalisées sur le site de l'EHPAD de Plessala devront être transmises et adressées au CCAS du Mené :

CCAS du Mené
La Croix Jeanne Even
Collinée
22330 LE MENE

Toutes les autres factures devront être transmises aux services techniques de la Mairie du Mené :

Commune Le Mené – Services Techniques
La Croix Jeanne Even
Collinée
22330 LE MENE